

Québec, le 15 mai 2018

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

Le 24 avril 2018, le député de Granby, M. François Bonnardel, inscrivait au Feuilleton une question à l'intention des ministres François Blais, Carlos Leitão et Lise Thériault, concernant la prise en compte des indemnités versées dans le cadre du régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) pour établir le montant de l'allocation-logement. La question du député était formulée ainsi :

« Le montant de l'allocation-logement est calculé à partir du revenu net inscrit à la ligne 275 de la déclaration de revenus des particuliers (TP-1). Or, si une personne reçoit une indemnité de l'Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) des suites d'une agression, elle inscrira ce montant à la ligne 148, mais ne le déduira pas avant la ligne 295, ce qui résultera à priver de son allocation-logement une personne vivant de prestations d'aide sociale.

Dans ce contexte, est-ce que le gouvernement du Québec prévoit réviser le mode de calcul de l'éligibilité à l'allocation-logement afin de ne pas pénaliser les plus vulnérables de notre société qui en plus ont été victimes d'actes criminels? »

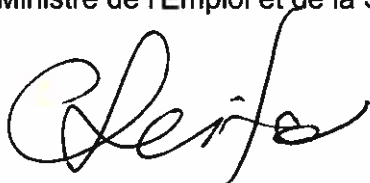
La Société d'habitation du Québec (SHQ) entend entreprendre, au cours de la prochaine année, la révision du Programme Allocation-logement. Dans le cadre de ces travaux, la SHQ étudiera tous les moyens d'améliorer l'accessibilité et les conditions de logements des personnes à faible revenu.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec, dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, s'est engagé à bonifier l'offre de logements sociaux, communautaires et abordables, sur l'ensemble du territoire québécois à la hauteur de 242,7 M\$.

Veillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de nos sentiments distingués.

A stylized blue ink signature of François Blais, featuring a large 'F' and 'B'.

François Blais
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

A black ink signature of Carlos J. Leitão, written in a cursive style.

Carlos J. Leitão
Ministre des Finances

A blue ink signature of Lise Thériault, written in a cursive style.

Lise Thériault
Ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation